

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Communauté française | <input type="checkbox"/> Libre confessionnel |
| <input type="checkbox"/> Provincial et communal | <input type="checkbox"/> Libre non confessionnel |

Identité du responsable pour le réseau :
Jean STEENSELS, Directeur général adjoint

Date et signature :

2. Intitulé de l'unité de formation :

ACTIVITÉS LIÉES À LA PRATIQUE DU VÉTÉRINAIRE

CODE DE L'U.F. : 16 14 04 U21 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101
---	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement secondaire de : | <input checked="" type="checkbox"/> transition | <input type="checkbox"/> qualification |
| du degré : | <input type="checkbox"/> inférieur | <input checked="" type="checkbox"/> supérieur |

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de 1 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page(s)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 16 14 04 U21 E1	Code du domaine de formation : 101
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Activités liées à la pratique vétérinaire	CT	B	96
2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .17 août 2009.....

Signature :

-
- (2) A compléter
 - (3) Réservé à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION

ACTIVITÉS LIÉES À LA PRATIQUE DU VÉTÉRINAIRE

1. FINALITÉS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITÉS PARTICULIÈRES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de préparer le matériel, la salle et le patient en respectant les normes d'hygiène, de sécurité et de confort
- ◆ d'assister le vétérinaire dans certains actes médicaux et chirurgicaux.

ANNEXE 2

CAPACITES PRÉALABLES REQUISES DE L'UNITÉ DE FORMATION

ACTIVITÉS LIÉES À LA PRATIQUE DU VÉTÉRINAIRE

2.1. Capacités :

En pharmacologie et toxicologie des animaux de compagnie,

- citer et d'illustrer les différentes voies d'administration des médicaments,
- distinguer les principales classes de médicaments vétérinaires,
- décrire les principes généraux du devenir du médicament dans l'organisme (pharmacocinétique),
- citer les effets secondaires et les effets indésirables de certains médicaments,
- expliquer les contre-indications et les risques d'intoxication liés à l'administration de certains médicaments.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu :

L'attestation de réussite de l'UF « Pharmacologie et toxicologie des animaux de compagnie ».

ACTIVITÉS LIÉES À LA PRATIQUE DU VÉTÉRIKAIRE
Document 8bis

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION

ACTIVITÉS LIÉES À LA PRATIQUE DU VÉTÉRIKAIRE

Aucune recommandation particulière.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITÉ DE FORMATION

ACTIVITÉS LIÉES À LA PRATIQUE DU VÉTÉRINAIRE

L'étudiant sera capable :

- d'expliquer et de décrire les actes diagnostiques courants (consultation, prises de sang, imagerie médicale),
- décrire le rôle de l'ASV dans chacun de ces actes diagnostiques,
- d'expliquer, de décrire les actes vétérinaires les plus courants : la vaccination, le transpondage, les chirurgies générale et orthopédique, l'application des bandages, l'anesthésie, l'euthanasie, la contention et la stérilisation,
- de citer et décrire les principaux instruments de chirurgie,
- de définir l'usage des principaux instruments de chirurgie,
- de décrire le processus de nettoyage et de stérilisation du matériel de chirurgie,
- de décrire le processus de nettoyage et de désinfection du matériel de consultation et de la salle,
- d'interpréter les informations figurants sur les étiquettes des produits d'entretien, de nettoyage et de désinfection,
- de définir les dangers et les risques chimiques, biologiques et physiques pour les personnes et les animaux et leur prévention,
- de définir les risques pour l'environnement et leur prévention,
- de décrire la gestion des déchets en respectant la législation en vigueur,
- d'expliquer le mode de fonctionnement des appareils d'imagerie médicale, leurs dangers et les précautions d'utilisation,
- de décrire le rôle de l'auxiliaire en soins vétérinaires dans l'utilisation de ces appareils,
- de décrire et expliquer l'emploi des substances de contraste.

L'étudiant observera les actes suivants :

- la contention, la consultation,
- la radiographie et l'échographie,
- le nettoyage et la stérilisation du matériel de consultation et chirurgical.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITÉ DE FORMATION

ACTIVITÉS LIÉES À LA PRATIQUE DU VÉTÉRINAIRE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de décrire rigoureusement tous les processus des actes vétérinaires abordés lors de la formation et de définir son rôle pour chacun de ceux-ci,
- de décrire rigoureusement le processus de nettoyage et de stérilisation du matériel de chirurgie,
- de décrire rigoureusement le processus de nettoyage et de désinfection du matériel de consultation et de la salle.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- degré de précision du vocabulaire utilisé,
- respect du temps alloué,
- exhaustivité de la réponse.

ACTIVITÉS LIÉES À LA PRATIQUE DU VÉTÉRAIRE
Document 8bis

ANNEXE 6

CHARGÉ DE COURS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en rapport avec le programme du présent dossier pédagogique.